

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 16639**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Agronomie spécialité Expertise agro-environnementale et conduite de projet

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université d'Auvergne - Clermont-Ferrand 1, Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Président de l'Université d'Auvergne, Recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand, Chancelier des Universités, Ministère chargé de l'enseignement supérieur

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1969)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

21 Agriculture, pêche, forêt et espaces verts, 210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel évalue la qualité d'un écosystème en zone rurale (maîtrise des techniques d'analyse, interprétation et restitution des résultats).

Il évalue les pratiques agricoles, détermine leur impact et utilise la réglementation afin de faire des propositions d'aménagement pour mieux concilier les objectifs de production et de préservation de l'environnement.

Il accompagne la mise en oeuvre de ces nouvelles pratiques sur un plan technique, législatif et financier.

Il participe à des études d'aménagement en zone rurale et joue le rôle de médiateur entre les différents partenaires.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel valorise ses compétences au sein :

- d'organismes professionnels agricoles (Chambre d'agriculture, ADASEA, CNASEA, ONF, SAFER, syndicats agricoles, coopératives agricoles, groupements d'intérêts économiques...).

- de collectivités locales et territoriales (Conseil régional, Conseil général, communautés de communes).

- de parcs naturels nationaux et régionaux, d'agences de l'eau, de syndicats de pays, de syndicats de rivière.

- de bureaux d'études en environnement et aménagement du territoire.

- d'organismes certificateurs de la qualification d'exploitation.

- de structures d'enseignement dispensant des formations professionnelles agricoles.

- de CPIE, de conservatoires des espaces naturels.

- d'exploitations agricoles

Ce professionnel peut prétendre aux emplois suivants :

Conseiller agro-environnemental

Chargé d'études

Agent de développement en agriculture

Responsable environnement

### Codes des fiches ROME les plus proches :

A1301 : Conseil et assistance technique en agriculture

A1302 : Contrôle et diagnostic technique en agriculture

A1303 : Ingénierie en agriculture et environnement naturel

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Cette certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes :

UE1 : Projet Professionnel Personnel - Anglais (5 crédits ECTS)

UE2 : Fonctionnement des écosystèmes et pollutions (13 crédits ECTS)

UE3 : Connaissance et gestion durable de l'exploitation agricole (12 crédits ECTS)

UE4 : Connaissance et gestion des territoires ruraux, conduite de projet (5 crédits ECTS)

UE5 : Projet tuteuré (5 crédits ECTS)

UE6 : Outils analyse et méthodes de communication (5 crédits ECTS).

UE7 : Stage d'insertion professionnelle (15 crédits ECTS)

#### Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X	Personnes ayant contribué aux enseignements

Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X	Personnes ayant contribué aux enseignements
Par candidature individuelle	X	Personnes ayant contribué aux enseignements
Par expérience dispositif VAE	X	Accès par la commission VAP ou par le jury de VAE (Décret du 19 août 2013)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

Arrêté du 17 novembre 1999 publié au JO du 24 novembre 1999

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 9 mars 2012

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

<http://www.u-clermont1.fr/insertion-professionnelle-des-etudiants.html>

##### Autres sources d'information :

Site web de l'Université d'Auvergne :

<http://u-clermont1.fr/offre-de-formation.html>

Site web de l'Institut Universitaire de Technologie :

<http://iutweb.u-clermont1.fr/formation-presentation.html>

##### Lieu(x) de certification :

Université d'Auvergne

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université d'Auvergne - Institut Universitaire Technologique - Aurillac

##### Historique de la certification :